

Présentation synthétique Informations financières essentiels

2017



Ajain - Anzême - Bussière-Dunoise - La Brionne - La Chapelle-Taillefert
 Gartempe - Glénic - Guéret - Jouillat - Montaigut-le-Blanc
 Saint-Christophe - Saint-Eloi - Sainte-Feyre - Saint-Fiel
 Saint-Laurent - Saint-Léger-le-Guérétois - Saint-Silvain-Montaigut
 Saint-Sulpice-le-Guérétois - Saint-Vaury
 Saint-Victor-en-Marche - La Saunière - Savennes

15 décembre 1992 : création du district du pays de Guéret Saint-Vaury regroupant 17 communes

1er décembre 1999 : le district du pays de Guéret-Saint-Vaury est transformé en Communauté de Communes du pays de Guéret Saint-Vaury et adopte la TPU (taxe professionnelle unique) à compter du 1er janvier 2000.

1er janvier 2003 : adhésion des communes de Bussière-Dunoise et Glénic à la Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury

1er janvier 2012 : transfert de la compétence « Petite Enfance »

1er janvier 2013 : transformation extension de la Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury en Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, qui comprend désormais les communes d'Anzême, Jouillat et Saint-Eloi et mise en œuvre de la compétence Transport Public (août 2013).

INTRODUCTION

La loi d'administration territoriale de la république (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Plus récemment, l'article 107 de la loi « nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L5211-36 du CGCT relatifs au Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROD) en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire nouvelle formule doit désormais faire l'objet d'une délibération et non plus simplement d'une prise d'acte du Conseil Communautaire. Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget primitif à venir ;
- D'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité ;
- De débattre de la stratégie financière de la collectivité.

Depuis la loi Notré, le débat s'appuie sur un rapport présentant les engagements budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure de la dette et désormais une présentation de la structure et de l'évolution des effectifs pour les collectivités de plus de 10 000 habitants.

Lorsque l'établissement public de coopération intercommunale **compte plus de 10 000 habitants** et comprend **au moins une commune de 3 500 habitants et plus**, c'est le cas de notre communauté d'agglomération, le rapport est **obligatoirement transmis aux communes membres** de l'établissement public de coopération intercommunale dans un délai de 15 jours à compter de son examen par l'Assemblée Délibérante. Il sera également publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération dans ce même délai et tenu à disposition du public. Il sera accompagné d'une note de présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles.

Ce rapport présente donc des éléments substantiels d'information et d'analyse sur l'environnement économique, ainsi que sur la situation financière et les perspectives de la communauté d'agglomération pour 2017.

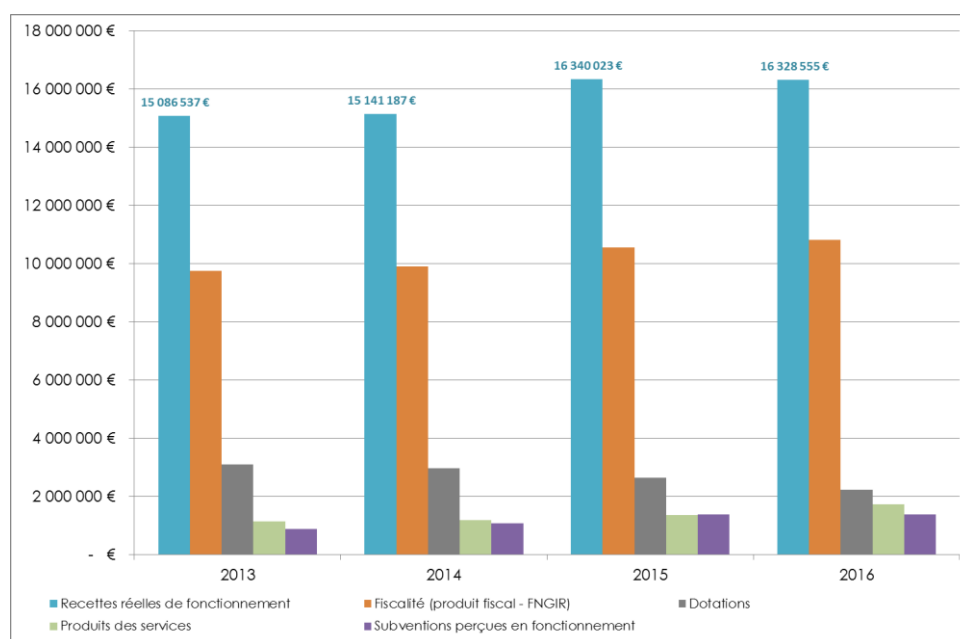
LES CONTRAINTES BUDGETAIRES, STRATEGIE FINANCIERE ET PRIORITES D' ACTIONS POUR L'ELABORATION DU BUDGET 2017

Les budgets des collectivités locales se tendent. Il est nécessaire d'analyser la situation actuelle et de dégager des axes de travail sur les années à venir afin :

- D'éviter l'effet « ciseaux » : les dépenses de fonctionnement doivent être inférieures aux recettes de fonctionnement afin de financer les frais financiers et l'épargne brute.
- De maintenir les niveaux d'épargne : épargne de gestion, épargne brute et épargne nette.
- De garantir le financement de nos investissements.
- De gérer la dette de la collectivité.

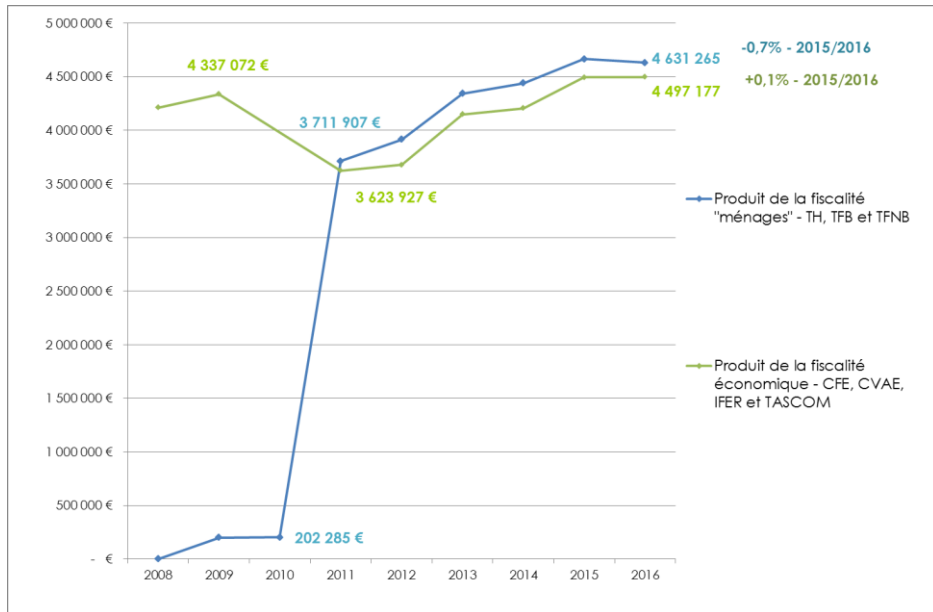
1. Les recettes de fonctionnement

Evolution des recettes réelles de fonctionnement

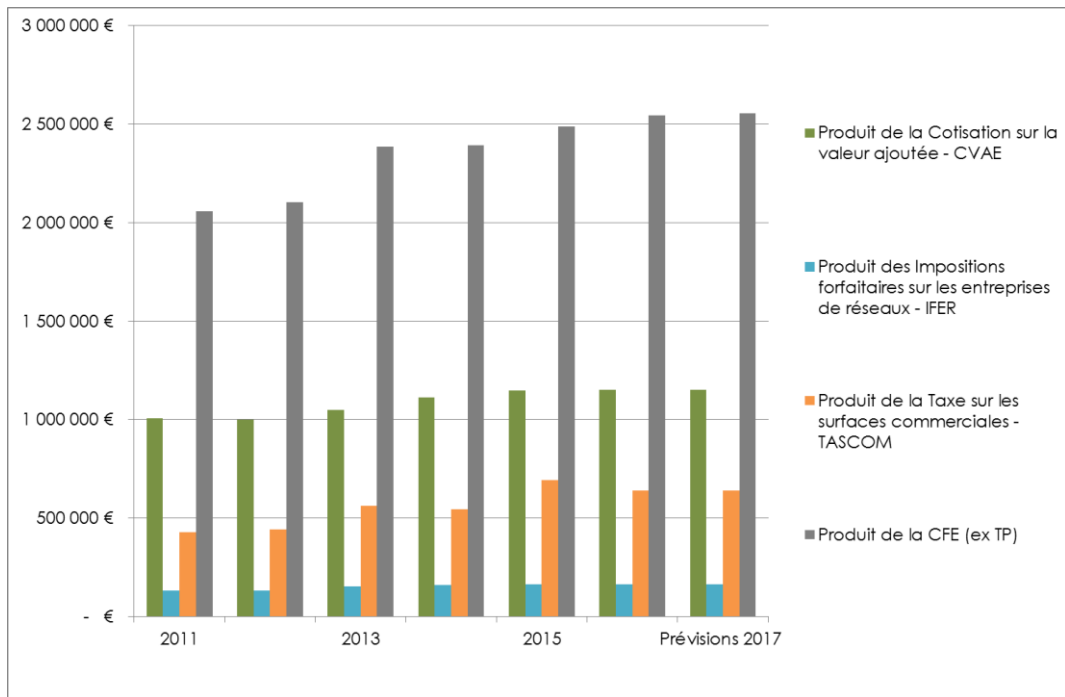


La fiscalité directe locale : une stabilité des taux d'imposition pour 2017

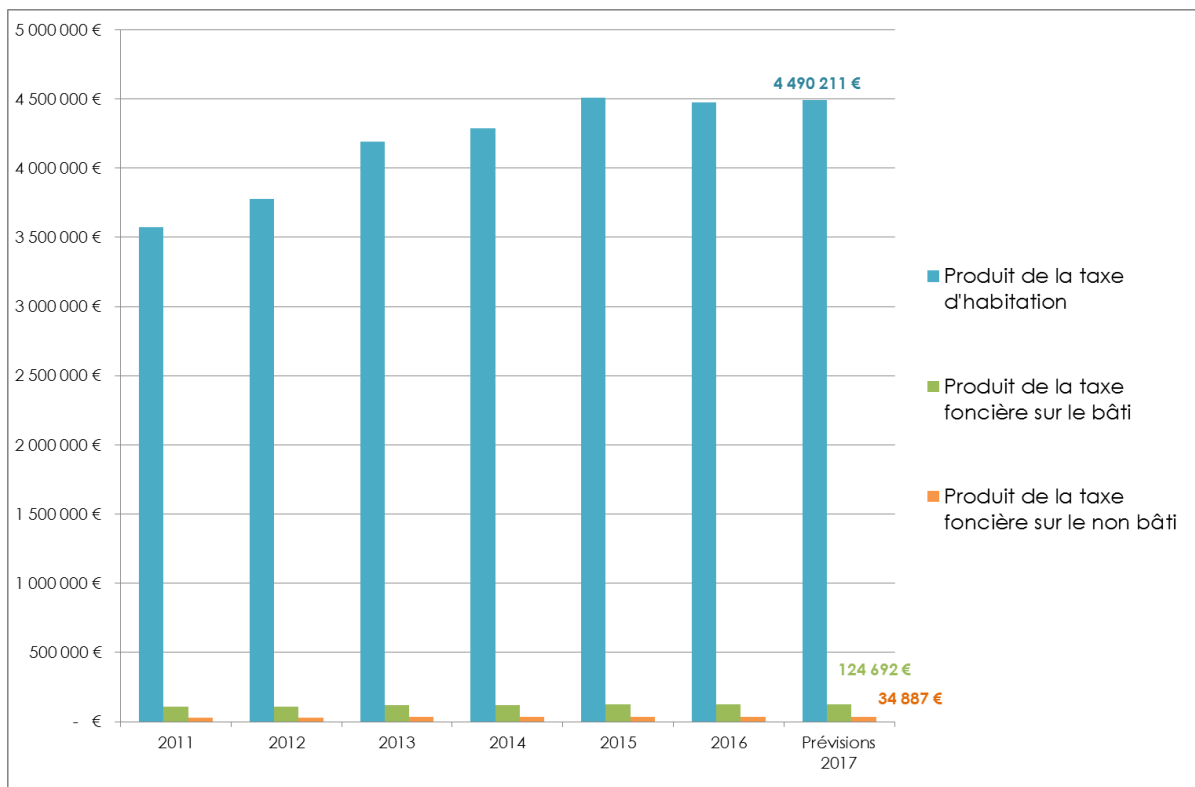
Evolution de la fiscalité « ménage » et de la fiscalité « économique » depuis 2008 (extraits des comptes administratifs)



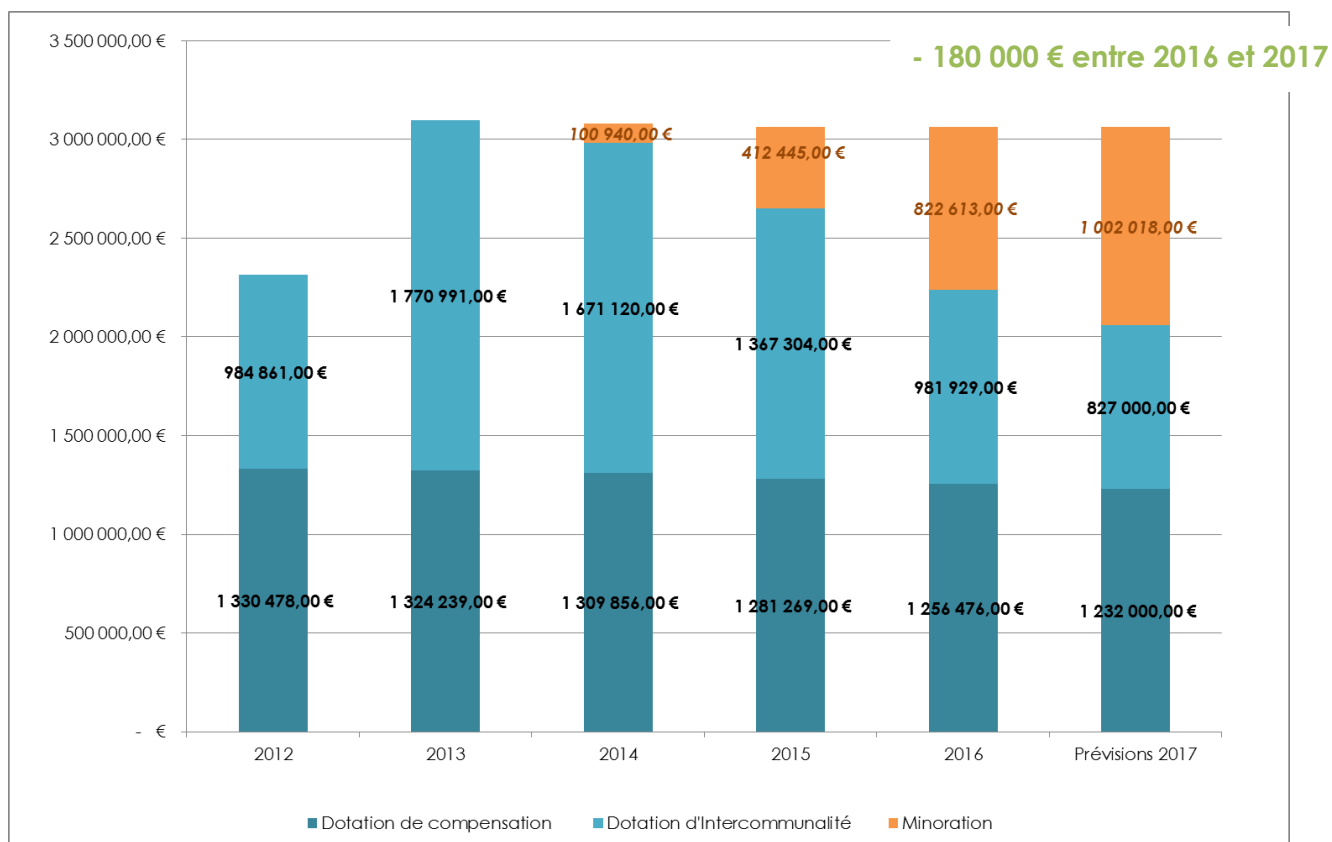
Le produit suivant est attendu en matière de fiscalité « économique » pour 2017 :



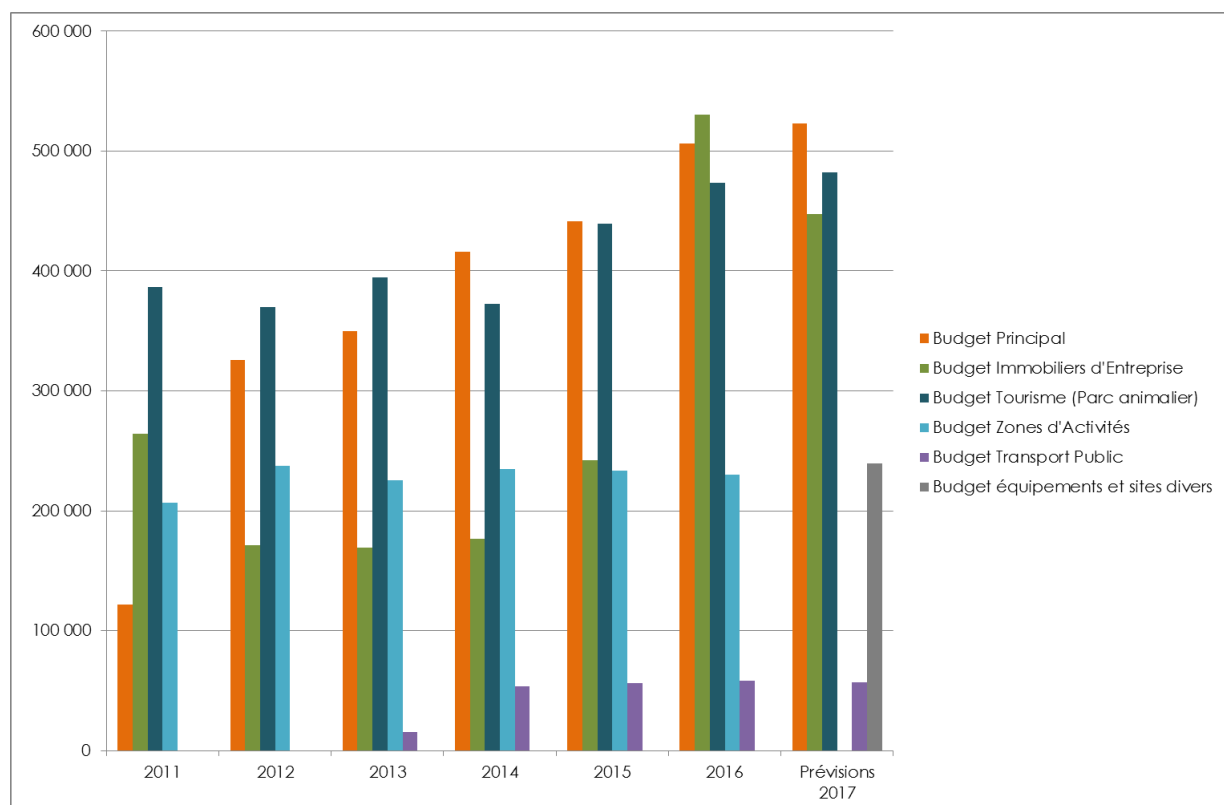
Le produit suivant est attendu en matière de fiscalité « ménages » pour 2017 :



La poursuite – ralentie – de la baisse des dotations d'Etat en 2017



Le produit des services de l'Agglomération



2. Les dépenses de fonctionnement

La préparation du budget 2016 a été marquée par la recherche d'une plus grande maîtrise des dépenses de fonctionnement, ceci afin de conserver une épargne brute satisfaisante dans un contexte de diminution des participations de l'état.

Lors du précédent mandat, de 2008 à 2013, c'est-à-dire avant la baisse des dotations de l'État, la stratégie financière du Grand Guéret consistait à contenir l'évolution naturelle des dépenses de fonctionnement afin d'éviter l'effet « ciseaux » qui aurait porté préjudice à l'épargne brute, et par la même au financement du programme d'investissement. L'Agglo a intégré de nombreuses compétences sur cette période : +6.61 % en moyenne par an sur la période.

Avec l'annonce de la baisse des dotations en 2013, il fut nécessaire de changer de stratégie en prenant des mesures d'économies sur les postes de dépenses compressibles afin de préserver l'autofinancement.

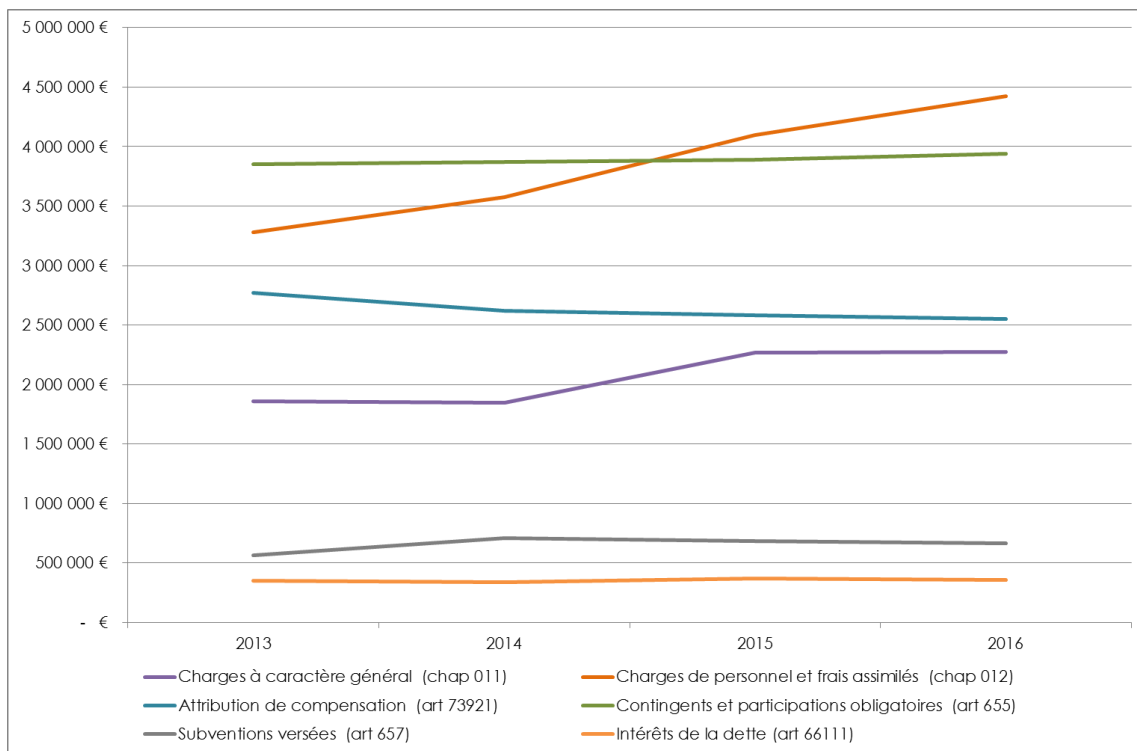
En se focalisant sur la période 2013-2016, on peut relever la décélération des dépenses + 2.87% contre 6.61% sur la période précédente.

Grace à une implication forte des services, l'évolution contenue des dépenses réelles mérite d'être soulignée. Si les dépenses de personnel, plus faciles à anticiper ont été réalisées à près de 95 %, les charges à caractère général ont été réalisées à hauteur de 70%.

Néanmoins, les économies réalisées ne se traduisent pas par une baisse des dépenses de fonctionnement à due concurrence en raison notamment :

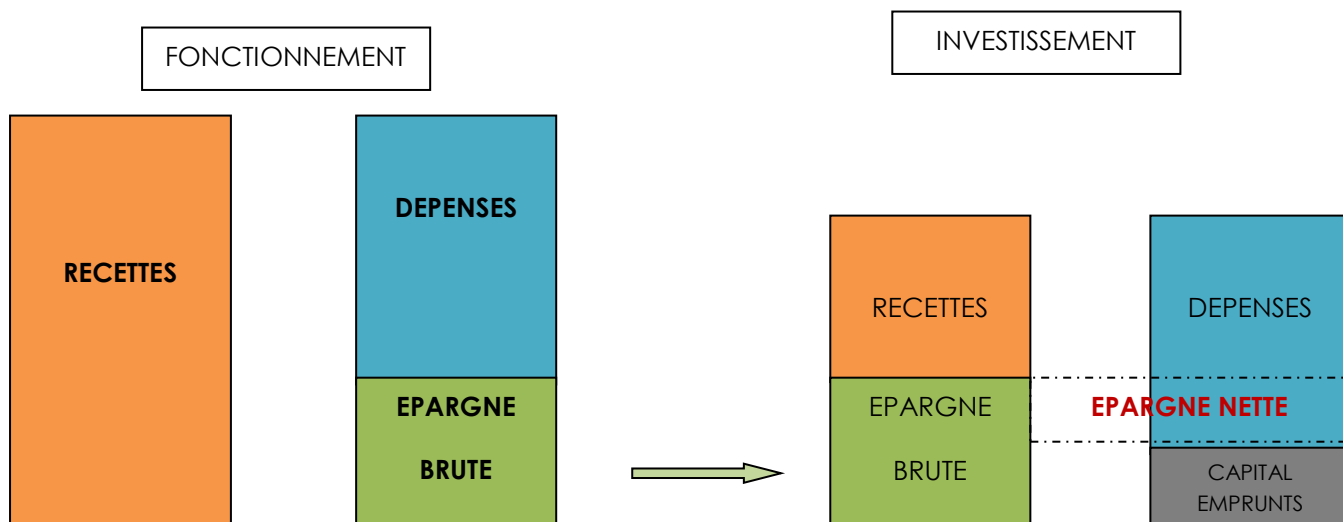
- des nouveaux services développés sur le territoire,
- des charges financières nécessairement croissantes compte-tenu de la progression de l'encours de dette suite à la réalisation d'investissements et des crédits-baux immobiliers.

Evolutions des charges de fonctionnement – extraits Comptes administratifs



3. La nécessaire maîtrise de l'épargne nette

Schéma d'équilibre budgétaire :



L'évolution des niveaux d'épargne entre 2013 et 2016 est la suivante :

	2013	2014	2015	2016
Recettes de fonctionnement	15 086 537 €	15 141 186 €	15 898 916 €	16 140 795 €
Dépenses de fonctionnement	12 986 023 €	13 282 446 €	14 195 738 €	14 516 332 €
Epargne brute	2 100 514 €	1 858 741 €	1 703 178 €	1 624 463 €
Remboursement du capital de la dette	1 385 099 €	1 431 626 €	1 533 254 €	1 410 907 €
Epargne nette	715 415 €	427 115 €	169 924 €	213 556 €

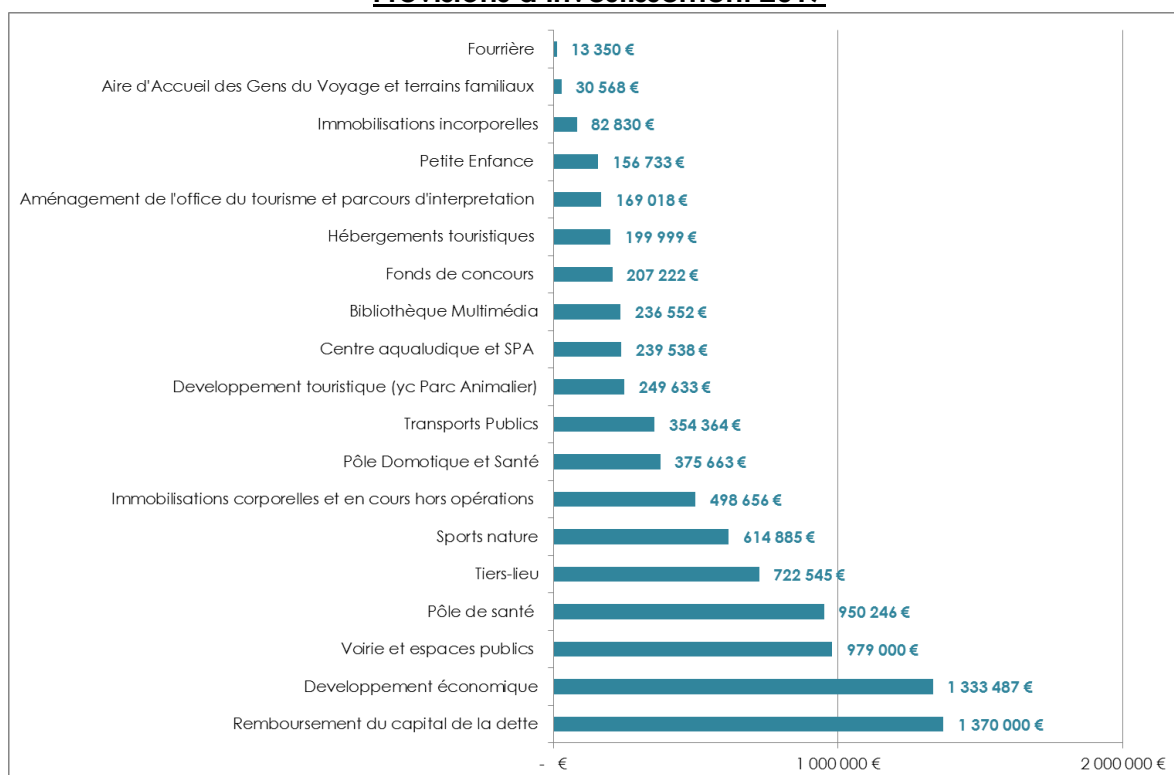
LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2017 ET LA GESTION DE LA DETTE : INVESTIR C'EST DEFENDRE NOTRE ATTRACTIVITE ET NOS EMPLOIS

Les dépenses d'équipement de la Com d'Agglo varient d'une année sur l'autre en fonction des projets.

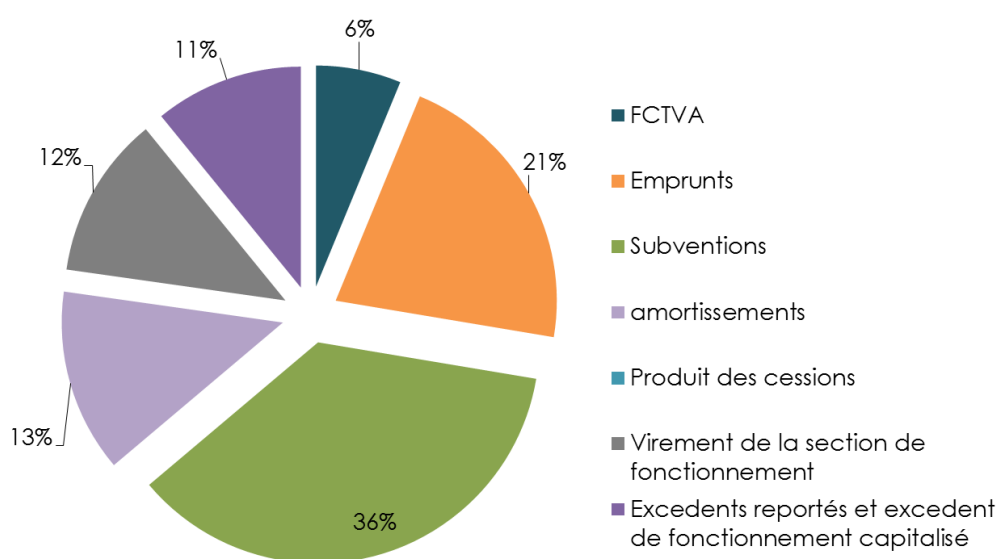
Les principales ressources budgétaires de la Communauté d'Agglomération, budget principal et budgets annexes, sont constituées pour le financement **des dépenses d'investissement** : par le Fonds de Compensation de la TVA, par des subventions de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Général, de l'Union Européenne et par la contractualisation d'emprunts auprès d'établissements bancaires.

4. Un montant d'investissement 2017 conditionné par la maîtrise des niveaux d'épargne pour l'Agglomération

Prévisions d'investissement 2017

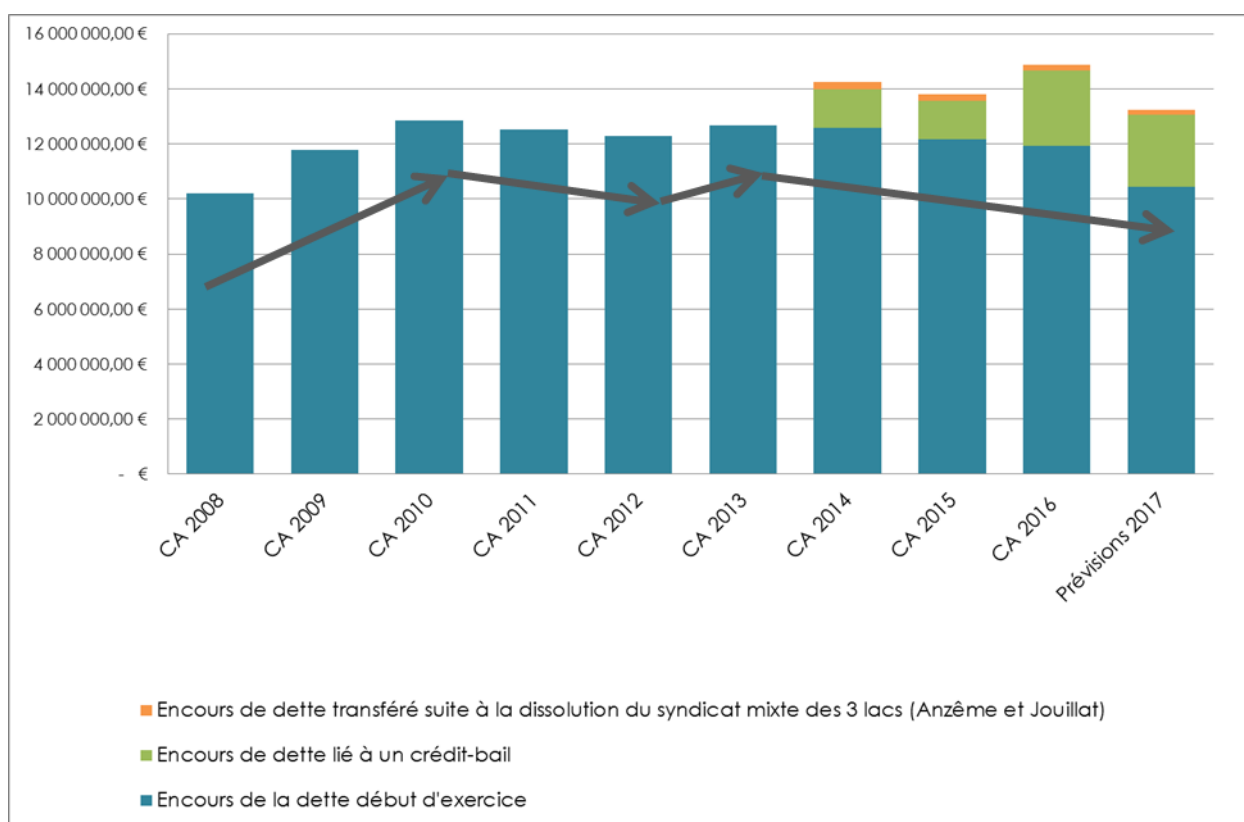


Le financement des investissements en 2017 :

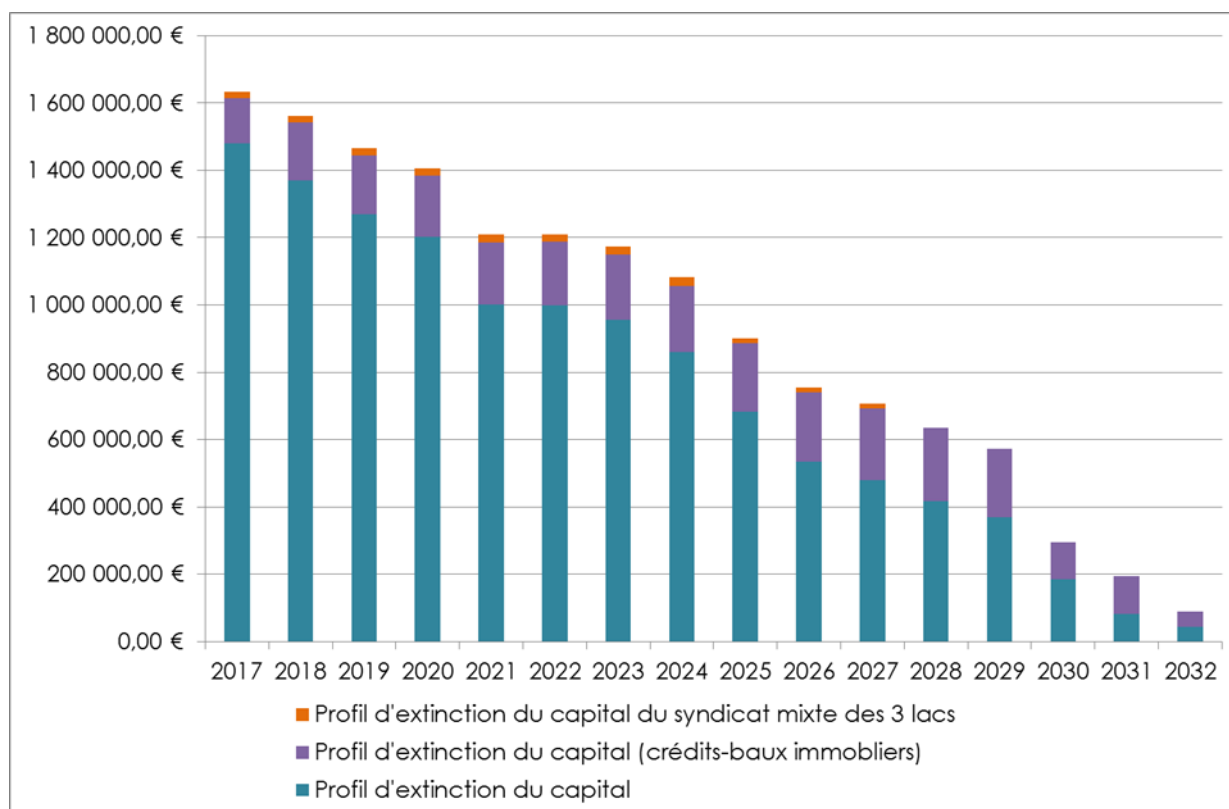


5. La gestion de la dette et la limitation du recours à l'emprunt

Structure de l'encours de dette au 01/01/ N de la Com d'Agglo :



Profil d'extinction de la dette de la Com d'Agglo :



Capacité de désendettement de l'Agglo :

